Commune Hautefort Conseil Municipal du 27 mai 2024

2024 - 058

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de	
conseillers en	
exercice	15
Présents	11
Votants	12
absents	04
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt quatre	
Le 27 Mai à 18h30	
Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.	
Date de Convocation du Conseil Municipal : 22 Mai 2024	
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine.	
ABSENTS: DECLE Sébastien. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. DELACOTE Aurélie.	

PROCURATIONS: DECLE Sébastien à CONTAMINE David **SECRETAIRE DE SEANCE:** Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Annulation et remplacement délibération 2024-042 - Vente de parcelle Saint-Agnan

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été validé en séance du 25 mars 2024 la vente de la parcelle cadastrée section AZ n° 325, sise à Saint-Agnan Bas, commune de Hautefort.

Cette parcelle ne présente pas pour la commune un intérêt public. Elle est numérotée et délimitée suivant le plan de bornage établi par Jean-Christophe ABADIE, géomètre Expert foncier d'Excideuil.

Le contrôle de légalité nous a fait part, par courrier en date du 09 avril 2024, que le nom des acquéreurs ne figurait pas sur la délibération et qu'il convient de le mentionner.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ANNULE la délibération 2024-042 du 25/03/2024
- ACCEPTE la vente de la parcelle cadastrée section AZ n° 325 pour une contenance de 1517 m², sise à Saint-Agnan Bas, commune de Hautefort au tarif de 2 € le m² à la SCI Maintenance Immobilier ayant son siège 390 Rue de Blacé à Hautefort.
- > PRECISE que les frais seront à la charge des acheteurs.
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Adopté à l'unanimité

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme, HAUTEFORT le 28/05/2024 LE MAIRE, Jean Louis PUJOLS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 024-212402101-20240527-2024-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024



Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.